



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Pie, tenue le mercredi, 4 octobre 2017 à 19h45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie.

Sont présents :

Le maire et président d'assemblée, monsieur Mario St-Pierre;
Mesdames les conseillères Geneviève Hébert, Sylvie Guévin et Josée Tanguay;
Messieurs les conseillers Claude Ruel, Jean Pinard et Walter Hofer.

Également présent :

Le directeur général et greffier, monsieur Claude Gratton

44-10-2017 **11.1 DEMANDE D'APPUI CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE -
PROCLAMATION**

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18,746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;


ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du *Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale* et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Sur proposition de Geneviève Hébert, appuyée par Jean Pinard, il est unanimement résolu de proclamer la Ville de Saint-Pie à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale.
Adoptée

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

PAR:


CLAUDE GRATTON, GREFFIER

